

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.  
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.  
VALADON Thierry (ne vote pas pour Mme MOUMIN par conflit d'intérêt), M.  
VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M.  
BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOREAU  
Aurore (Mme COQUEL Laure), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON  
Thierry), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : M. Philippe BOURDOLLE

### 3. Acquisition de la parcelle AH 102 située route de Limoges.

Lors de la vente de la parcelle AH 58 à Monsieur Alain Besson en mai 2024 ce dernier s'est engagé à céder à la commune la surface nécessaire pour la réalisation d'un chemin touristique qui reliera, à terme, la route de Limoges et le chemin de Gascour. La parcelle appartient aujourd'hui à la SCI Beaugard représentée par Madame Catherine Moumin et Monsieur Alain Besson.

Ainsi, l'emprise nécessaire à la création du chemin touristique a fait l'objet d'un bornage le 4 décembre 2024 et la parcelle AH 102 d'une surface de 585 m<sup>2</sup> a été créée permettant ainsi d'enclencher la procédure d'acquisition.

L'avis du service des Domaines recueilli le 10 avril 2024 avait fixé le prix d'acquisition à 18 € le m<sup>2</sup>, soit un montant de 10 530 € pour les 585 m<sup>2</sup> composant la parcelle.

Lors des négociations, il a été convenu avec la SCI Beaugard que la commune assumerait les frais de notaire engendrés par la procédure.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de réaliser l'acquisition de la parcelle AH 102 située route de Limoges, d'une surface de 585 m<sup>2</sup> au prix de 18 € le m<sup>2</sup> soit un total de 10 530 €,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié à intervenir pour l'acquisition par la commune de la parcelle AH 102 appartenant à la SCI Beaugard représentée par :
  - o Madame Catherine Moumin,
  - o Monsieur Alain Besson,
- de mettre à la charge de la commune les frais de notaire engendrés par cette acquisition,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 22	POUR 17	CONTRE 5	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
Philippe JANICOT

